Le Nord

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du vendredi 1er juillet

LA NOMINATION DES GRANDES COMMISSIONS

M. l'abbé LEMIRE conteste l'utilité des grandes Commissions. Ces 16 Commissions, dit l'orateur, ne travaillent à rien. Les projets de loi viennent s'y perdre à jamais, à moins que les signataires n'aillent faire la cour aux membres des dites Commissions.

Bien en somme, ne justifie l'existence à priori des Commissions permanentes. Supprimons-les.

M. AYNARD, président de la Commission du règlement. — La question n'est pas là. Il ne s'agit pas de justifier les grandes Commissions, mais seulement de savoir quel mode de nomination est à préférer.

M. l'abbé LEMIRE. — M. Aynard prétend que mon contre-projet n'est pas à sa place. Est-ce qu'il ne s'agit pas des Commissions permanentes. Si vous voulez bien, supprimez le mot de « permanente » et la question reste entière.

M. Jules ROCHE. — Nous acceptons la suppression du mot. (Vives exclamations à l'extrême-gauche et sur divers bancs).

M. SEMBAT. — Comment, vous acceptez. Mais non.

Voix diverses. Le renvoi à la Commission.

M. AYNARD répète que le projet de M. Lemire n'a rien à faire avec le projet en discussion ; et revenant sur la concession de M. Roche, maintient le texte de la Commission.

M. JAURÈS demande à M. Lemire d'accepter le renvoi de son contre-projet à la Commission. « Ne voyez-vous pas, dit-il, que la modification que nous allons introduire à la nomination des Commissions sera seule de nature à les débarrasser des griefs que l'on fait valoir contre elle ! (Applaudissements et exclamations diverses).

Là-dessus, le contre-projet Lemire est renvoyé à la Commission, et la Commission maintient formellement le principe de la permanence des grandes Commissions.

M. POURQUERY DE BOISSERIN développe, lui aussi, un contre-projet réduisant à trois, les grandes Commissions : Budget, Guerre, Marine.

La prise en considération demandée pour ce contre-projet est refusée par 356 voix contre 222.

L'ensemble de l'article 1er du projet de la Commission est adopté ainsi que les articles 2 et 3.

L'ensemble du projet est adopté à une forte majorité.

La Chambre décide que les élections des grandes commissions auront lieu le mardi 12 juillet.

La séance est levée à 6 h. 50 Séance lundi, à 2 heures.

SÉNAT

Fin de la séance du vendredi 1er juillet 1910

L'AMÉLIORATION DU PORT DE BORDEAUX

MM. RICHARD et WADDINGTON présentent encore quelques observations et le projet est adopté.

INTERPELLATION DE M. CREPIN

Le Sénat passe à la discussion de l'interpellation de M. CREPIN sur l'état d'anarchie et d'insécurité existant à La Réunion par suite des agissements des haute fonctionnaires de l'île.

L'orateur se livre à un réquisitoire contre les actes du gouverneur de La Réunion qui, à diverses reprises, a trèsgressé les ordres du ministre.

L'orateur cite un certain nombre de faits imputables à des magistrats, commis pendant la période électorale.

M. TROUILLOT, ministre des Colonies, ne dissimule pas, que les périodes électorales aux Colonies, sont toujours à redouter. Il donne lecture au Sénat, des instructions qu'il a adressées en vue d'assurer la liberté des élections à La Réunion.

Il donne l'assurance qu'une enquête sera faite sur les faits signalés par M. Crépin.

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. Crépin est ensuite adopté.

Séance levée à 6 h. 30. Séance mardi, à 3 heures.

LE SACRE DE S. G. Mgr CHOLLET

Mercredi dernier, en la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul, a eu lieu dans la cathédrale de Verdun le sacre de S. G. Mgr Chollet, l'éminent et regretté professeur de notre Faculté de Théologie. Cérémonie grandiose et impressionnante s'il en est, à laquelle on peut bien dire qu'il n'a rien manqué de ce qui pouvait en rehausser l'éclat.

La vieille église de Saint-Saintin avait reçu une décoration sobre et de bon ton, fort bien harmonisée avec les lignes sévères de l'édifice. On y remarquait en particulier de nombreux écussons couverts d'inscriptions en style lapidaire, où l'érudition et l'amitié d'un latiniste de la meilleure marque s'étaient donné la main. Le texte en était emprunté pour une bonne part à une épître en vers du célèbre Fortunat à S. Siry, l'un des prédécesseurs, au VIe siècle, de Mgr Chollet sur le siège de Verdun ; tous ces distiques, habillement choisis et enchâssés, d'une application délicate autant que la couleur en était locale, formaient un ensemble d'un goût exquis ; on eût juré que M. le chanoine Rambure avait passé par là — et sans doute ne se fût-on pas tellement trompé.

Une même animation règne dans la ville, notamment aux abords de la cathédrale : on sent que tout ce peuple de Verdun est heureux et fier de fêter son nouvel évêque, son compatriote, si avantageusement connu de longue date et déjà si aimé ; c'est la même respectueuse et affectueuse sympathie avec laquelle lundi soir il a fait à Mgr Chollet, dès son arrivée, l'accueil le plus chaleureux.

⁂

A huit heures et demie, la splendide sonnerie de Notre-Dame, que nous avions déjà admirée la soirée précédente, jette ses notes joyeuses dans les airs, cependant que la foule des fidèles gravit les rues escarpées qui conduisent à la cathédrale et en remplit peu à peu les vastes nefs. A neuf heures exactement, l'heure où l'Esprit Saint descendit au Cénacle sur les disciples assemblés, la fonction sacrée commence. Le grand orgue donne le signal, et le cortège quitte la chapelle de la Congrégation, où il s'est formé.

C'est S. G. Mgr Dubois, administrateur apostolique du diocèse, archevêque de Bourges et prélat consécrateur, qui ouvre la marche, accompagné de NN. SS. Foucault, évêque de Saint-Dié, et Meunier, évêque d'Evreux, prélats assistants ; S. G. Mgr l'évêque élu et S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, viennent ensuite, escortés du vénérable chapitre de la cathédrale. Aussitôt après, la délégation de l'Université catholique de Lille, en costume académique : Mgr Margerin, recteur, à qui s'est joint Mgr Pillet, professeur honoraire à la Faculté de Théologie, que tous ses anciens sont heureux de revoir à pareil jour ; M. le chanoine Rambure, pro-recteur honoraire ; MM. les doyens Rohart, de la Faculté de Théologie, et Bourgeat, de la Faculté des Sciences ; MM. les professeurs Quilliet, Pannier et Thamiry, de la Faculté de Théologie, Paul Delepouille et Eugène Delepouille, de la Faculté de Droit, Faucon, Guermonprez et Rogie, de la Faculté de Médecine, Dehove, de la Faculté des Lettres ; M. l'abbé Tiberghien, maître de conférences à la Faculté de Théologie, et M. l'abbé Dubrulle, maître de conférences à la Faculté des Lettres et bibliothécaire de l'Université.

Parmi les nombreux dignitaires qui suivent, on remarque M. le chanoine Hervin, vicaire général d'Arras, M. le chanoine Cussac, ancien vicaire général d'Avignon, MM. les chanoines Ghesquière, directeur de l'Ecole des hautes études industrielles, Lenotte, supérieur du Séminaire Académique, Selosse, curé de Saint-Martin d'Esquermes, Masure, archiviste diocésain de Cambrai, etc.

Lille et son Université étaient d'ailleurs bien représentés : citons encore M. le comte Houzé de l'Aulnoit, président, et M. Herlin, secrétaire de l'Association des anciens étudiants, M. l'abbé Patin, directeur de la Maison Saint-Camille, M. l'abbé Mahieu, directeur au Séminaire Académique, M. H. Morel, administrateur de la « Dépêche » ; cinq étudiants délégués de la Faculté de Théologie ; un groupe respectable de l'Association des étudiants alsaciens-lorrains, précédés de leur drapeau et renforcés par un bon nombre de leurs anciens camarades ; plusieurs d'entre eux assurèrent le service d'ordre, sous la direction de M. H. de Vezix, leur vice-président, à la louange et à la satisfaction générale.

⁂

La procession passe entre les rangs serrés de plus de trois cent cinquante prêtres, venus de tous les points du diocèse, et se rend à la chapelle du Sacré-Cœur, pour adorer le Saint Sacrement ; puis elle revient traverser la grande nef, au milieu d'une foule recueillie, et pénètre dans le chœur. A droite du maître-autel, face au trône du prélat consécrateur, s'élève un autel plus petit et moins orné, qui doit servir au nouvel évêque, pour s'habiller et dire de la messe tout ce qui précède l'Offertoire. Les quatre prélats ayant revêtu les ornements pontificaux (les deux assistants ont l'aube, l'étole, la chape et la mitre), la cérémonie débute par la lecture des bulles d'institution canonique, faite par M. le chanoine Delabar, archidiacre du prélat consécrateur. Après quoi celui-ci procède à l'examen de l'élu touchant la foi et les mœurs, selon l'antique discipline liturgique, si imposante dans sa simplicité. C'est alors que la messe commence.

Après la récitation du graduel, Mgr Dubois se rend du trône au maître-autel, invite clergé et fidèles à prier avec lui pour l'élu et, à genoux, ainsi que ses deux assistants, prononce les premières invocations des litanies des Saints : tout le monde s'agenouille également et répond avec ferveur aux invocations successives, pendant que l'élu reste prosterné sur le sanctuaire. A ce moment en particulier l'émotion vous gagne et vous pénètre : il semble qu'on voie le ciel s'entr'ouvrir et que devant les supplications répétées de ces milliers de voix confondues dans un élan unanime de foi et de piété, l'Eglise triomphante tout entière s'incline, attentive aux grandes et sublimes choses qui vont s'accomplir.

⁂

Car voici le moment solennel entre tous. Les litanies terminées, Mgr Chollet vient se mettre à genoux aux pieds du consécrateur et de ses assistants, qui lui placent le livre des Evangiles ouvert sur les épaules et lui imposent les mains en prononçant la formule sacramentelle : *Accipe Spiritum sanctum.* Puis, Mgr Dubois se retourne vers l'autel et entonne de sa voix puissante le *Veni Creator*, que la chorale du Grand Séminaire et la maîtrise de la cathédrale continuent à la manière bénédictine — qu'on me permette d'ajouter à ce propos, et à propos des autres pièces liturgiques, qu'excepté chez les Bénédictins eux-mêmes, il m'a rarement été donné d'entendre une interprétation aussi parfaite du chant grégorien, qui en mit davantage en valeur toute la richesse et toute la pureté de dessin mélodique, ainsi que toute la beauté de rythme ; je suis convaincu que pour plus d'un « profane » ça été une véritable révélation. —

Pendant ce temps ont lieu les onctions de la tête et des mains, avec la remise de la crosse et de l'anneau. Et c'est fini ! les yeux voilés par une émotion facile à comprendre, nous suivons du regard notre très cher et très respecté collègue d'hier, qui se relève tout resplendissant, si j'ose dire, de la grâce suprême qui vient de lui conférer la plénitude du sacerdoce et de « l'établir évêque pour gouverner l'Eglise de Dieu », il reçoit le baiser de paix de ses frères dans l'épiscopat, de ses frères d'armes aussi dans le combat au premier rang, celui des chefs, pour la doctrine et la liberté de l'Eglise, *per arma iuris*, et le dévouement jusqu'à l'immolation au service de N.-S. J.-C. et des âmes rachetées de son sang, *vinctus Christi*, comme il dira si bien tout à l'heure. Qu'elles nous apparurent alors d'un symbolisme éminemment expressif, ces bandelettes, dont nous lui voyions la tête et les mains entourées ! Oui, esclave du Christ et serf de sa loi, mais pour se redresser d'autant plus fièrement, dans une sainte indépendance et une indomptable énergie, en face de tous ceux qui, de façon ou d'autre, se sont ligués afin de secouer son joug et d'anéantir son œuvre ! *Dogmate divino*, avions-nous lu dans dans une des inscription de la grande nef, *praesul facunde triumphas, Dans pastor meritis ne premat error oves.*

Désormais les deux pontifes, consécrateur et élu, ou plutôt consacré, ne feront plus qu'un jusqu'à la fin de la messe. Ils offrent le pain et le vin, récitent les diverses oraisons et le Canon, consacrent ensemble, comme à l'ordination les nouveaux prêtres avec l'évêque, communient à la même hostie et au même calice.

⁂

Le Saint Sacrifice consommé, Mgr Dubois donne le premier la bénédiction solennelle ; Mgr Choliet, ayant reçu la mitre et les gants, est conduit par ses trois collègues au trône qu'occupait auparavant le prélat consécrateur et prend ainsi possession du siège de Verdun. Mgr Dubois lui remet la crosse dans la main gauche et, se retirant un peu du côté de l'Evangile, entonne le *Te Deum*.

Tandis que se poursuit l'hymne d'actions de grâces, le nouvel évêque de Verdun, escorté par les deux assistants, tous trois mitrés en tête, inaugure son ministère par la plus consolante des fonctions du pontife : il va à travers toute l'église, bénir son peuple, avide de le contempler dans l'éclat de sa dignité naissants et de s'incliner pour la première fois sous sa main d'évêque. Ici se place un détail qui remue profondément tous les témoins de la scène : cette première bénédiction de son épiscopat, c'est à sa digne et pieuse mère, vénérable septuagénaire assise au premier rang de la tribune réservée à la famille et aux amis, et comme toute rajeunie par les indicibles émotions de la journée, que Mgr Chollet la porte tout d'abord — on me croira sans peine, si j'ajoute que chez plus d'un ce spectacle fait couler des larmes.

Et je ne puis non plus passer sous silence que l'Université Catholique de Lille, cette autre mère, *Alma Mater*, bénéficia d'une semblable faveur : avec quelle émotion, nous aussi, groupés autour de notre chef respecté, nous la reçumes au nom de tous et pour en porter à tous le témoignage attendri, cher et très vénéré Monseigneur, vous en avez pu juger par celle qui, à ce moment, faisait battre votre propre cœur !

Rentré dans le sanctuaire, Mgr Chollet donne à son tour, du haut de l'autel, la bénédiction solennelle à toute l'assistance ; puis, s'agenouillant par trois fois devant Mgr l'archevêque de Bourges, il lui redit par trois fois : *Ad multos annos*, élevant la voix à chaque acclamation, répétée, comme pour faire entendre qu'il ne saurait témoigner assez hautement sa reconnaissance pour toutes les grâces dont son consécrateur vient d'être près de lui l'instrument.

⁂

Reste une dernière cérémonie, bien touchante également. Après une délicate harangue de M. le chanoine Renard, doyen du chapitre, et une réponse non moins pleine de cœur de Mgr Chollet, tous les membres présents du clergé diocésain, depuis les vénérables chanoines jusqu'aux jeunes tonsurés viennent tour à tour s'incliner ou s'agenouiller devant leur nouvel évêque et baiser son anneau, en signe de filiale « obédience ».

Mgr Chollet monte alors dans la chaire de sa cathédrale et adresse aux fidèles sa première allocution. *In Domino servus vocatus est, libertus est Domini*, tel est le texte, pris de la 1re épître aux Corinthiens (VII, 22) : esclave du Seigneur et de son devoir épiscopal, lié par une obéissance absolue au Vicaire de Jésus-Christ, attaché jusqu'à la mort à la gibbe des âmes qui lui sont confiées, l'évêque qui leur est donné aujourd'hui trouvera dans cette servitude même le secret d'une incomparable liberté, de cette liberté que le Christ est venu apporter au monde et qu'aucune puissance humaine n'enchaînera jamais ; et c'est la même servitude divine avec la même liberté spirituelle qui en est le prix, dont il s'attachera à développer le sens, la fierté et la pratique chez ses chers diocésains.

La voix ordinairement faible de notre vénéré prélat — il nous pardonnera de l'appeler encore et malgré tout nôtre — a pris comme une force inattendue ; et l'auditoire, visiblement conquis, écoute avec joie cette parole ferme, sobre, mesurée, sûre d'elle-même, excellemment évangélique, toute pleine d'autorité, une vraie parole épiscopale, en un mot. Et *erat docens eos sicut potestatem habens.*

⁂

La cérémonie du sacre et de l'intronisation est terminée. Il est à peu près midi. A midi et demi, on se retrouve à l'école libre du Sacré-Cœur, impasse de Rippe, pour le banquet. Vers la fin du repas, Mgr Chollet se lève et, dans un toast charmant de délicatesse et d'esprit, adresse l'expression de sa gratitude à tous, depuis S. S. Pie X jusqu'à sa vénérable mère, assise à sa droite, au milieu de NN. SS. les évêques. Ai-je besoin de dire que sa chère Université y a sa large part et que c'est aux acclamations de tous les convives qu'il décerne à NN. SS. Hautcœur, chancelier, Baunard, recteur honoraire, et Margerin, recteur, le titre de chanoines d'honneur, à M. le prorecteur Rambure, à M. le doyen Rohart et à M. le professeur Quilliet celui de chanoines honoraires de sa cathédrale ?

Mgr Dubois lui répond en termes d'une chaude éloquence ; il se félicite de remettre sa chère Eglise de Verdun aux mains d'un tel évêque ; il insiste avec force sur les rares qualités de doctrine qui ont avant toute chose fixé sur le savant professeur de la Faculté de Théologie de Lille le choix du Souverain Pontife ; il se plaît à y saluer la reconnaissance officielle et la plus autorisée qui soit, des titres que notre Université s'est acquis par son enseignement à la profonde estime du Pape et de l'épiscopat français.

Puis c'est Mgr Margerin qui apporte au collègue tant regretté les félicitations de l'« Alma mater » : Félicitations tempérées de tristesse, ajoute-t-il, car le départ de Mgr Chollet laisse parmi nous un si grand vide ! Je n'étonnerai personne en disant que le toast de notre éminent recteur, tour à tour ému et spirituel, tout empreint de cette cordialité franche, de cette élégante simplicité et de cette bonne grâce souriante qui donne tant de prix et de charme à sa parole, a ravi toute l'assistance.

Après lui, et avec une exquise délicatesse pareillement, M. le vicaire général Aubert, ancien professeur de Mgr Chollet, présente à celui qu'il y a plus de trente ans il appelait son cher enfant, et qui est devenu aujourd'hui son révérendissime père dans la foi, les hommages et les vœux du clergé diocésain.

Il appartenait à notre excellent et distingué collègue, M. le chanoine Quilliet, qui, depuis trois mois et surtout ces jours derniers, s'est dépensé avec un dévouement si fraternel au service de son illustre compagnon de vie et de labeur, de clore cette brillante série de discours en parlant au nom de la famille et des amis. Mieux que personne il pouvait dire la déchirement d'une séparation qui brise, si l'on peut ainsi parler, son existence ; et plus que personne il avait le droit d'assurer que ce sacrifice, il l'offrait de grand cœur à la cause sacrée entre toutes qui l'a réclamé, la cause de l'Eglise et de la vérité intégrale.

C'est sur cette parole que nous voulons terminer. Car elle nous est premièrement glorieuse : l'élévation d'un des professeurs de notre faculté de Théologie à la dignité de juge de la foi n'est-elle pas, comme Mgr Dubois nous faisait l'honneur de nous le redire, le plus sûr garant de l'extrême satisfaction que notre Université donne au chef de l'Eglise Universelle ? — Et elle est aussi, pour l'épiscopat de Mgr Chollet, riche d'espérances et de promesses. Bientôt, s'il plaît à Dieu, nous saluerons avec une joie mêlée de fierté le rayonnement de ces « armes de lumière », qu'il a pour une grande part, il noue le disait également, forgées et trempées au grand arsenal de science catholique dont il fut un des plus vaillants ouvriers. Qu'il en fasse longtemps et victorieusement usage pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut de ses frères. Nous aussi, nous lui disons du plus profond de notre âme : *Ad multos annos !*

H. D.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **CAMBRAI**, de **M. Fernand Courment**, fabricant de chicorée, dans le quartier de Cambrai-Annexe, décédé des suites d'une angine de poitrine.

M. Courment soutenait une quantité d'œuvres. Sa disparition va créer un grand vide dans Cambrai et particulièrement dans la paroisse de l'Immaculée Conception.

— A **SAINT-QUENTIN**, de **M. Jacques Bergeron**, ingénieur des arts et manufactures, brigadier au 27e d'artillerie, décédé mercredi, dans sa 24e année. Le défunt était originaire de Bantouzelle.

— Mercredi, à dix heures du matin, ont eu lieu, à **MONCHAUX**, au milieu d'une considérable affluence, les funérailles de **M. Charles Lanselle**, 85 ans, ancien adjoint au maire.

Le deuil était conduit par ses enfants et petits-enfants.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Léquipard, maire ; Macarez, conseiller d'arrondissement, etc., de nombreux cultivateurs de la commune et de l'arrondissement.

— Le jeudi 30 juin, à neuf heures du matin, ont été célébrées, à **MERVILLE**, les funérailles d'un bien brave homme : **M. Louis Lequien-Réant**, décédé accidentellement à Merville le 27 juin, dans sa 70e année, muni des sacrements.

Une nombreuse assistance remplissait la vaste église de Merville, témoignant ainsi de la sympathie générale que le défunt et sa famille s'étaient acquise.

Ce bon vieillard était le père du R. P. Paul Lequien, des Pères du Saint-Esprit, missionnaire-curé de Pétionville (Haïti). Ignorant encore que son père était rappelé à Dieu, le R. P. Lequien n'assistait pas à la funèbre cérémonie.

Le deuil était conduit par les autres fils du défunt : M. Théophile Lequien, retraité de la gendarmerie, qu'accompagnait le R. P. Giron, des Pères du Saint-Esprit ; M. Emile Lequien, directeur de l'école libre d'Orchies, et M. Eugène Lequien, chef de gare à Rosult.

La Société de secours mutuels de Saint-Amé ainsi que le Cercle Saint-Joseph, dont M. Lequien faisait partie depuis de longues années, assistaient à ces funérailles, ainsi que le R. P. Thomann, ancien supérieur du Collège Notre-Dame d'Espérance, et M. l'abbé Réant, missionnaire diocésain de Cambrai.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Pèlerinage Diocésain A BONSECOURS

LUNDI 4 JUILLET

Les pèlerins sont venus si nombreux se faire inscrire pour prendre part à ce pèlerinage, qu'en quelques jours tous les trains ont été remplis ; il a fallu doubler celui de Douai.

Si Dieu veut bien nous donner un temps favorable, ce sera lundi une belle journée et une grande fête pour la Vierge de Bonsecours.

En voici le programme.

Dès leur descente du train, les pèlerins se dirigeront vers l'église de Péruwelz où ils se mettront en cortège pour monter ensemble, en priant et en chantant, jusqu'à la Chapelle.

A 10 heures et demie, Grand'Messe pontificale chantée, sur le parvis de la Chapelle, par Monseigneur l'Evêque de Tournai.

Toute l'assistance prendra part aux chants, comme à Lourdes.

Allocution par le R. P. Barret.

A 2 heures et demie, Petites Vêpres de la Sainte Vierge, Allocution, Procession du Saint Sacrement dans les rues de la Commune et le Couvent des Dames Bernardines.

Après la Bénédiction, les pèlerins se rendront à la gare de Péruwelz pour reprendre leur train à l'heure indiquée sur les cartes personnelles. Inutile d'arriver trop tôt, on gêne ceux qui doivent partir par les trains précédents, mais il ne faut pas non plus arriver trop tard.

Que chacun arrive à temps, retrouve son train en suivant les indications qui lui seront données et reprenne son compartiment : malgré l'encombrement et la foule il n'y aura aucun désordre.

—o—

Nous prions MM. les Curés dont les pèlerins doivent prendre des billets supplémentaires, à prix réduits, pour rejoindre aux gares d'embranchements l'un des trains du pèlerinage, de vouloir bien informer au plus tôt, le chef de gare du nombre de leurs pèlerins afin qu'il puisse préparer les billets supplémentaires et pourvoir, s'il est nécessaire, à faire augmenter le nombre des voitures.

LE COMITÉ.

SOUSCRIPTION

pour les malades pauvres du pèlerinage de Lourdes en 1910

Strazeele,	Anonyme	5 fr.
Lille,	Anonyme	2 fr.
Lille,	Anonyme	50 fr.

ÉCHOS

L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

A l'occasion du septième centenaire de l'institution de l'Ordre des Frères-Mineurs, le Saint-Père, par un « Motu proprio » en date du 9 juin 1910, a daigné donner, cette année, à tous les fidèles la facilité de gagner les Indulgences dites de la Portioncule.

En vertu des pouvoirs qui nous sont concédés par Sa Sainteté, Nous désignons, pour gagner ces précieuses indulgences, toutes les églises paroissiales et chapelles de secours de Notre diocèse, et, pour les personnes qui vivent en communauté, religieux ou laïques, la chapelle de leur maison, pourvu qu'on y conserve le Saint Sacrement.

De plus, en vertu des mêmes pouvoirs, nous autorisons, pour les paroisses dont MM. les curés ou chapelains le jugeront préférable, le transfert au dimanche 7 août de la facilité accordée ci-dessus pour le 2 du même mois.

MM. les curés et chapelains voudront bien expliquer aux fidèles : 1° que les indulgences de la Portioncule peuvent se gagner autant de fois qu'on visite l'église ou la chapelle désignée à cet effet, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil ; 2° qu'elles exigent l'accomplissement des conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife ; 3° qu'elles ne peuvent se gagner que le 2 août ou le dimanche suivant, selon le jour choisi dans la paroisse.

Pour Monseigneur en tournée de Confirmation et par son ordre :

A. MASSART, vic. gén.

CONFIRMATION

ITINÉRAIRE DE S. G. MONSEIGNEUR DELAMAIRE

Arrondissement d'Avesnes

Mardi 5 Juillet : *Marotilles*. Taisnières. *Cartignies*. Grand-Fayt. Petit-Fayt. Marbaix. Prisches. Beaurepaire.

Mercredi 6 : *Landrecies*. Fesrril. Fontaine-au-Bois. *Bousies*. Croix. Forest. Robersart. Preux-au-Bois.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Vandriessche, vicaire à Abecon, est nommé curé de Noyelles-sur-Sambre.

M. Laurent, pro-curé de Cantin, est nommé curé de la même paroisse.

M. Dubus, vicaire à Lille (Saint-Etienne), est nommé chapelain de Saint-Philibert, à Lille.

M. Bouquet, vicaire à Watten, est transféré à Roubaix (Sainte-Elisabeth).

RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

La première commencera lundi 1er août et se terminera samedi 7 août.

La seconde commencera lundi 22 août et se terminera samedi 27 août.

La retraite spéciale pour les ecclésiastiques employés dans l'enseignement commencera lundi 19 septembre et finira samedi 24 septembre.

LIGUE DU NORD CONTRE LA TUBERCULOSE

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le mardi 28 juin 1910. Ont été réélus membres du Conseil d'administration pour une période de trois années : MM. Barrois, président ; Combemale, Duret, Ledieu-Dupaix, vice-présidents ; Lemière, secrétaire-général ; Guérin, secrétaire-général adjoint ; Woehrel, trésorier ; Bigo-Danel, Crespel, Deléarde, Delemer Jean, Ed. Faucheur, Lambert, Laurenge, Le Gall, Mariage, Painblan, Wallaert Maurice, membres.

L'assemblée a approuvé les comptes budgétaires de l'exercice 1909, et entendu le rapport sur le fonctionnement du Sanatorium de Montigny pendant l'année écoulée. 204 pensionnaires y ont été reçus, avec des séjours variant de 3 à 12 mois. L'enquête sur l'état ultérieur des malades sortis en 1909 accuse des résultats durables pour 58 % d'entre eux, chiffre des plus honorables, qui augmentera aisément à l'avenir, si les tuberculeux se font soigner d'une manière précoce et peuvent continuer leur cure pendant le temps utile. La situation financière de l'établissement est également très satisfaisante, grâce à la subvention du Conseil Général du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

M. Genissien, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de troisième classe, en résidence à Dunkerque, est chargé, pour une durée de deux ans, dans le premier arrondissement de Lille, du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

Il sera attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues de la partie française des bassins de la Sambre, de l'Escaut et de l'Yser.

— Par arrêté du 30 juin 1910, M. Hermann, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 3e classe, à Lille, a été chargé, à la résidence de Châlons-sur-Marne, à dater du 1er juillet 1910, du arrondissement du Sud-Est du service ordinaire du département de la Marne, en remplacement de M. Lambert, appelé à d'autres fonctions.

MARINE

Par décision présidentielle du 28 juin 1910, M. le capitaine Joseph Rousse a été nommé au commandement du contre-torpilleur « Lance » et des sous-marins de Calais-Dunkerque.

JUGE DE PAIX

M. Morael est nommé suppléant du juge de paix de Wormhoudt, en remplacement de M. Debreyne.

ARTILLERIE

Les officiers dont les noms suivent sont désignés pour suivre, en 1910-1911, le cours supérieur technique de l'artillerie : M. Delmar, du 1er régiment à pied, Maubeuge ; le cours d'électricité de l'Institut électro-technique de Grenoble : M. Delacroix des Roseaux, lieutenant au 2e régiment à pied ; de l'Institut électrotechnique de Lille : M. Sockeel, lieutenant au 27e régiment.

Sont classés à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, comme stagiaires inspecteurs d'armes, les lieutenants Rouvillois, du 2e régiment à pied, et Grenié, du 15e régiment.

LES NOUVEAUX « PALMÉS » PEUVENT DORMIR TRANQUILLES

leur nomination est désormais certaine. L'« Officiel » de vendredi publie, en effet, la liste des rosettes et des palmes qui ont été distribuées à l'occasion de diverses cérémonies et par arrêtés du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date des 7, 14, 21, 28 mai, et 4, 11, 18 et 25 juin.

Brevet Elémentaire

A LILLE

Sont reçues définitivement :

Mlles Héchinger, Heendrickson, Hénaut, Hennebelle Alice, Hinfray, Hochedez, Hoeq, Houard, Houche, Hourdeau, Hourlez, Houtemane, Huart Georgette, Huart Léonilde, Isoré, Jacobsoone, Jacquart, Jacques, Jacquiod, Kerleux, Kœnig, Labbé, Lacombie, Lagache Marie, Lanneau, Leblanc Camille, Leblanc Marie, Lebœuf, Lebon, Leclercq Thérèse, Leclercq Yvonne, Lecœuvre, Ledez.

Lefebvre Alice, Lefebvre Marie, Lefebvre Bernadette, Legay Madeleine, Legrand Clémence, Lené, Lépave, Leplus, Leprévot, Lernould, Leroy Lucie, Leroy Marie, Lesaffre, Lesay, Leurident, Lévêque, Lheyer, Lioe, Littaye, Lorthiois, Loubert, Levy, Luchet, Macke, Macquet, Maniette, Marait, Maréchal, Marceaux, Marquilly, Moscart, Mathias, Mathieu, Mattei, Mayette, Ménard, Mertin.

Metsu, Mignauw, Millécamps, Morcrette, Morelle Jeanne, Morreel Suzanne, Morreuw Marcelle, Mullet, Mollier, Niffle, Noyalle, Nuez, Ochin, Pélicier, Penin, Petitfils, Pinte, Pinteion, Plencke Germiene, Plancq Madeleine, Playous, Pollet Bérangère, Pollet Maria, Poret, Potvin, Poulin, Pourpoint, Prévost, Quesnoy Germaine, Rahiez Rattez, Ravigneaux, Renversez, Révillon, Robert Emilie, Rogez Rachel, Sabre, Sanson, Sauteur, Sauvage, Savot Lucile, Schereschewky, Séonse, Serrier, Sonneville, Soyez, Swynghedauw, Talbot, Therby, Thieffry, Thuret, Toby, Vandendriessche, Vanwynsberghe, Velliet, Vercleyte, Verger, Viturat, Wackernie, Wallon, Waraquiez Suzanne, Wauquiez Antoinette, Weesteen.

Faculté des Lettres

LICENCE

Sont reçus définitivement :

Philosophie. — MM. Cuissin (B.), Deuape (A. B.), Monchy, Piobetta, Mlle Rogier.

Histoire et Géographie. — MM. Fichelle (B), Planque, Crepet.

Langues et Littératures classiques. — MM. Hagnédouche et Prévost (A. B.), Couvreur, d'Hermies.

Langues vivantes. — Allemand. — MM. Bricoot, Jobard, Moret.

Anglais. — MM. Sauvage (B.), Schodduyn.

CERTIFICAT D'ETUDES SUPÉRIEURES

Physique générale. — Admissibles : MM. Delent, Delplanque, François, Guerre, Huc, Michaux, Moulin, Nicolas, Quidet, Schmidt.

2e Examen du Diplôme et Brevet. — Admissibles : MM. Furet, Monceaux, Wardle.

Brevet. — M. Pelcé.

Physique appliquée et 4e examen de diplôme. — Admissibles au certificat : MM. Butez, Chevril, Monceaux, Pinget.

Au 4e Examen : MM. Brisebois, Carpentier, Chopin, Wéry.

Les ÉLECTIONS CANTONALES

CANTON DE GRAVELINES

M. Maniez-Martin, progressiste, conseiller sortant, se représentera aux élections pour le conseil d'arrondissement.

Il aura, paraît-il, pour concurrent bloc-card, M. Gourdin-Labarre, adjoint au maire de Gravelines, vice-président du Comité républicain blocard du canton.

Les bandits des Flandres

Les inspecteurs de la brigade mobile, continuant leurs laborieuses investigations sur les exploits des bandits des Flandres, se sont occupés hier de l'acte de banditisme dont fut victime Mme Looten, cultivatrice à Saint-Pierrebrouck, dans la nuit du 19 au 20 février 1907.

Trois ou quatre individus, restés inconnus, se sont introduits dans cette ferme et, sous menaces de mort, ont obligé Mme Looten à leur remettre une somme de 1.600 fr. Les bandits emportèrent en outre 16 paires de draps, un revolver, un fusil, plusieurs bouteilles de vin, de la viande et quantité d'autres objets.

Les inspecteurs ont acquis la conviction que ce crime a été commis par des affiliés de la bande Hoedts.

Au cours de ses investigations dans cette commune, la brigade mobile a encore relevé, à la charge des bandits des Flandres, un vol de 90 poules commis en 1905 chez M. Octave Sailly, à Saint-Pierrebrouck.

L'enquête se poursuit et pourrait bien, d'ici peu, réserver de nouvelles surprises...

Cours du 1er juill. 1910. — Roubaix-Tourcoing

MOIS	COTE Précédte	COTE à 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Achetes	CLOTURE Vendeur
Juillet....	615	617 1/2	617 1/2	615	620
Août.....	605	607 1/2	607 1/2	—	—
Septembre	597 1/2	—	—	600	—
Octobre..	592 1/2	—	—	—	—
Novembre	585	587 1/2	590	587 1/2	590
Décembre	580	590	582 1/2	—	585
Janvier...	570	575	575	—	—
Février..	567 1/2	570	570	—	—
Mars.....	—	570	570	—	—
Avril.....	—	—	—	—	—
Mai.....	—	—	—	—	—
Juin.....	—	—	—	—	—
Vente....		410.000 k.			

Anvers Type B Précédt	Jour
6075	6 10
5975	6 00
594	590
585	585
575	575
570	570
5625	5625
575	575
555	555
550	5525
5475	550
—	550
60.000 k. Soutenue	

Le Hâvre

MERINOS Côte 5 h. 45 Précédt	MERINOS Jour	CROISÉES Côte 5 h. 4 Précédt	CROISÉES Jou	COTONS Cote de 4 h. Précédt	COTONS Jour	CAFES Cote de 5 h. Préc.	CAFES Jour
188 50	188 50	—	—	91 3/4	92	45 50	46
186	187	230	230	90	90 1/8	46	46 25
185	185	230	230	86 7/8	87	43	46 25
182 50	182 50	230	230	82 1/4	82 1/8	45 75	46
180	180	228	228	79 3/8	79 3/8	45 75	46
177 50	177 50	228	228	78 1/4	78 1/4	45 5	46
176 50	176 50	226	226	77 7/8	77 7/8	45 75	46
180	180	223	223	77 5/8	77 3/4	45 75	46
178	178	222	222	77 1/4	77 1/2	45 75	46
178	178	221	220	77	77	45 75	46
178	178	—	—	77	77 1/8	45 75	46
—	—	—	—	—	77 1/8	—	46